

Réalisation d'une Maison de Réinsertion et d'Arts Martiaux rue de Bruxelles à Besançon - Versement du solde de la subvention à l'Office Public d'HLM du Doubs

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon s'est engagée à soutenir le projet de réalisation d'une Maison de Réinsertion et d'Arts Martiaux rue de Bruxelles à Besançon, par le biais d'une subvention d'un montant total de 270 000 F. Ces locaux devraient permettre d'accueillir dans de bonnes conditions, les adeptes des arts martiaux.

Sur proposition de la Commission des Sports, réunie le 17 novembre 1999, le solde de la subvention d'un montant de 135 000 F pourrait être alloué à l'Office Public d'HLM du Doubs. Une convention devrait préciser les modalités d'utilisation de cet équipement.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer sur cette proposition ; en cas d'accord, le montant de ce solde sera prélevé sur l'imputation budgétaire 92.40. 65717.99003 code service 20300, inscrite au Budget Primitif 1999,

- autoriser M. le Maire à signer la convention d'utilisation de cet équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 1999.